

## ASSEMBLÉE DU 2 OCTOBRE 2017

À une assemblée ordinaire de la Municipalité de Saint-Cuthbert, dans le comté de Berthier, tenue à l'heure et au lieu ordinaire de ses délibérations, lundi le deuxième jour du mois d'octobre de l'an deux mille dix-sept et à laquelle sont présents :

M. le Maire : Bruno Vadnais

Les membres du conseil : M. Éric Deschênes  
M. Pierre Ducharme  
M. Yvon Tranchemontagne  
M. Jean-Pierre Doucet  
M. Gérald Toupin  
M. Michel Laferrière

Formant quorum sous la présidence de M. Bruno Vadnais. Le directeur général est également présent.

### ORDRE DU JOUR

<b>ORDRE DU JOUR.....</b>	<b>681</b>
<b>1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR .....</b>	<b>682</b>
<b>2. PÉRIODE DE QUESTIONS.....</b>	<b>682</b>
<b>3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 11 SEPTEMBRE 2017 .....</b>	<b>682</b>
3.1 DOSSIER DE L'AÉRODROME .....	683
<b>4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU MOIS D'AOÛT 2017 .....</b>	<b>683</b>
<b>5.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE .....</b>	<b>683</b>
5.1. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS ...	683
5.2. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU RÉSEAU DES AIDANTS NATURELS D'AUTRAY .....	683
5.3. DÉPÔT DU NOUVEAU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE.....	683
5.4. DEMANDE DE PARTICIPATION À LA CAMPAGNE « OPÉRATION RUBAN ROUGE » DE MADD-LANAUDIÈRE	684
5.5. MINI-SCRIBE : INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	685
5.6. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 202 .....	685
5.7. ACHAT D'UNE STRUCTURE PLIABLE À L'EFFIGIE DE LA MUNICIPALITÉ.....	686
5.8. OFFRE DE BUREAU EN GROS POUR L'ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU.....	687
5.9. MODIFICATION DE LA CONTRIBUTION AU FONDS DE DÉFENSE DE NOVO SST .....	687
5.10. INSTALLATION DU LOGICIEL DE GESTION MUNICIPALE DE PG SOLUTIONS .....	687
<b>6.0. SÉCURITÉ PUBLIQUE .....</b>	<b>688</b>
<b>7.0. TRANSPORT ROUTIER.....</b>	<b>688</b>
7.1. TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX.....	688
7.2. SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU SOUFFLEUR À NEIGE.....	688
7.3. PLAN D'INTERVENTION DU PIIRL DE LA MRC DE D'AUTRAY.....	689
7.4. PRIX POUR L'APPROVISIONNEMENT EN SABLES POUR LES ABRASIFS .....	689
7.5. PRIX POUR LE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHEMINS D'HIVER .....	689
7.6. LOCATION DE L'ENTREPÔT DE MARCEL DESCHÊNES .....	690
7.7. LUMINAIRE NUISIBLE SUR LE RANG SAINT-ANDRÉ NE .....	690
<b>8.0. HYGIÈNE DU MILIEU. ....</b>	<b>690</b>
8.1. TRAVAUX À L'USINE DE FILTRATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ.....	690
8.2. STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE .....	691
8.3. PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES	691
8.4. RÉSULTATS D'ANALYSE DU MDDELCC POUR LES EAUX DE SURFACE.....	691
8.5. RAPPORT DE BIONEST .....	691
8.6. PAIEMENT DES TRAVAUX À L'USINE D'EAU POTABLE .....	691
8.7. RAPPORT SUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES .....	692

8.8. INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU.....	692
<b>9.0. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE.....</b>	<b>692</b>
9.1. RAPPORT DE STÉPHANE ALLARD, ING. SUR L'ÉBOULIS DE LA RIVIÈRE .....	692
9.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR M. GÉRARD THÉRIAULT .....	693
9.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR MME JACQUELINE TOUSIGNANT.....	693
9.4. BUDGET RÉVISÉ DE L'OMH SAINT-CUTHBERT.....	694
9.5. INTÉGRATION DES OMH .....	694
9.6. DÉMOLITION DU BALCON DE L'ANCIEN COUVENT .....	694
9.7. AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE .....	694
<b>10.0 LOISIR ET CULTURE .....</b>	<b>695</b>
10.1. PROJET D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC MUNICIPALITÉS POUR LES AÎNÉS.....	695
10.2. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE.....	695
10.3. TOURNOI DE POCHE 2017 .....	695
10.4. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ DE RÉCRÉOTOURISME PÔLE BERTHIER.....	695
10.5. PRIX REÇU PAR MME YOLANDE HARVEY .....	696
10.6. CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'UNESCO .....	696
<b>11.0. LISTE DES TRAVAUX PUBLICS .....</b>	<b>697</b>
<b>12.0. COURRIER.....</b>	<b>698</b>
<b>13.0. PÉRIODE DE QUESTIONS .....</b>	<b>698</b>
<b>14.0. ADOPTION DES COMPTES.....</b>	<b>698</b>

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

rés. 01-10-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

## **2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Étienne Bertrand demande si le contrôleur animalier de la Municipalité peut s'occuper d'un problème de chats errants. Le maire et le directeur général informent M. Bertrand que le contrat qui lie la Municipalité et le contrôleur animalier ne concerne que les chiens. Il est également expliqué que s'il y a véritablement un problème de chats errants, la Municipalité peut confier cette tâche au contrôleur animalier par un contrat distinct.

## **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 11 SEPTEMBRE 2017**

rés. 02-10-2017

Il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le procès-verbal de l'assemblée du 11 septembre deux mille dix-sept avec dispense de les lire puisque les membres du conseil en ont pris connaissance avant la tenue de la présente assemblée.

Adopté à l'unanimité.

### **3.1 DOSSIER DE L'AÉRODROME**

La comparution devant la cour municipale pour l'infraction aux articles 4.1 et 4.2 du règlement de zonage numéro 82 aura lieu le 21 novembre 2017. L'inspecteur en urbanisme y est assigné à comparaître.

La CPTAQ a envoyé à ULM Québec et Gestion DGNE une ordonnance de cesser la coupe d'arbre dans les érablières des lots visés et de cesser l'enlèvement de sol arable.

### **4. DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER DU MOIS D'AOÛT 2017**

Le directeur général dépose le rapport financier du mois d'août 2017. Ce rapport est conforme aux nouvelles dispositions du code municipal relativement au contenu des rapports financiers.

### **5.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

#### **5.1. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MONTRÉAL POUR ENFANTS**

La Fondation de l'Hôpital de Montréal pour Enfants sollicite l'appui financier de la Municipalité de Saint-Cuthbert. La fondation a pour mission d'appuyer l'excellence des soins pédiatrique à l'Hôpital de Montréal pour enfants. Les dons servent à contribuer à l'avancement des activités d'enseignement et de recherche, à financer l'achat de matériel médical et chirurgical de pointe et à financer les projets spéciaux.

Le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert ne donne pas suite à cette demande.

#### **5.2. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AU RÉSEAU DES AIDANTS NATURELS D'AUTRAY**

Le Réseau des aidants naturels d'Autray (RANDA) sollicite une contribution financière pour la tenue d'activités et d'un goûter afin de souligner le travail fait par les aidants naturels de la MRC de D'Autray. Le RANDA a pour mission d'améliorer la qualité de vie des aidants naturels en dispensant des services d'information, de soutien et de formation.

rés. 03-10-2017

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne, appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accorde la somme de 100.00 \$ pour supporter financièrement le Réseau des aidants naturels d'Autray.

Adoptée à l'unanimité.

#### **5.3. DÉPÔT DU NOUVEAU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

Le nouveau rôle triennal d'évaluation foncière a été déposé aux bureaux de la municipalité le 14 septembre 2017. Une copie des faits saillants de ce nouveau rôle a été déposé sur les tablettes du conseil.

Au total, il y a une augmentation de 110 422 500 \$ de l'évaluation foncière. La valeur foncière de 2017 était à 195 438 700 \$. Ceci représente une augmentation de 56.5 %.

74 % de l'augmentation est attribuée aux propriétés agricoles.

#### **5.4. DEMANDE DE PARTICIPATION À LA CAMPAGNE « OPÉRATION RUBAN ROUGE » DE MADD-LANAUDIÈRE**

*Je me présente, Sylvie Bélanger, bénévole, leader communautaire pour MADD Canada (Les mères contre l'alcool au volant) pour la région de Lanaudière. Je me permets de vous rappeler que MADD Canada est un organisme de bienfaisance, donc la mission est de mettre fin à la conduite avec les facultés affaiblies et de venir en aide aux victimes et survivants de ce crime violent.*

*Comme à chaque année, l'une de notre grande campagne de sensibilisation, "Opération Ruban Rouge" se déroulera du 1er novembre au 1er janvier 2018. Pour lancer cette campagne, diverses villes à travers le Canada, soulignent leur engagement dans cette cause en illuminant un lieu public, en rouge, pour l'occasion (les Chutes du Niagara, la Tour du CN...)*

*Pour la première fois au Québec, et ceci s'est produit dans Lanaudière, la Ville de Joliette a illuminé en rouge le Parc Renaud durant tout le mois de novembre 2016 et le fera à nouveau cette année. La municipalité de Lanoraie et la Ville de St-Lin-des-Laurentides, ont également supporté nos efforts par un don et en acceptant d'être des dépositaires de boîtes de rubans rouges.*

*Je communique donc avec vous, pour vous inviter à souligner votre intérêt à une conduite sobre et sécuritaire, pour votre population et celle de notre région, en vous proposant de participer à cet événement: soit en illuminant un lieu significatif de votre ville, soit en publiant notre message de sensibilisation sur votre site web, sur vos communiqués à la population et/ou sur vos panneaux lumineux situés sur votre territoire, soit en acceptant d'être l'un de nos dépositaires de boîtes de dons pour cette campagne, ou par tout autre moyen que vous jugeriez pertinent afin de sensibiliser vos citoyens.*

*Chaque année encore trop de gens sont tués à travers le Canada suite à des collisions causées par la conduite avec facultés affaiblies et des centaines d'autres sont blessés. De plus, il ne faut pas oublier tous les drames humains que cela représente pour l'entourage, alors que ces décès et ces blessures se produisent lors d'événements tout à fait évitables. La sensibilisation est essentielle pour mettre fin à ce type de comportement criminel.*

*Vous joindrez-vous à nous, afin que Lanaudière, soit la région du Québec qui prend position contre la conduite avec facultés affaiblies et ainsi encourager les autres régions à faire de même?*

*Soyez assuré de ma pleine disponibilité pour vous rencontrer et pour discuter avec vous de tous projets pouvant nous aider à éliminer ces crimes violents.*

*Merci de l'intérêt que vous porterez à cette demande.*

*Au plaisir*

rés. 04-10-2017

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert entreprenne une action significative afin de supporter la campagne « Opération Ruban Rouge » de MADD-Lanaudière.

Adopté à l'unanimité.

#### **5.5. MINI-SCRIBE : INFORMATIONS GÉNÉRALES**

**Le vendredi 6 octobre 16h30** : fin de la période prévue pour la production des déclarations de candidature. Le bureau du président d'élection doit être ouvert de 9 heures à 16h30, sans interruption. (art. 153 L.E.R.M.).

**Du samedi 14 au jeudi 26 octobre** : Période durant laquelle la commission de révision doit siéger (art. 122 L.E.R.M.). Le président d'élection doit faire siéger la commission aux fins de la présentation des demandes au cours d'au moins deux jours, au plus tard le 24 octobre, dont au moins une fois le soir (art. 132 L.E.R.M.) Si la commission siège le 25 ou le 26 octobre, elle devra quand même avoir siégé au moins deux autres fois auparavant.

**Le dimanche 29 octobre** : Journée du vote par anticipation (entre 12h00 et 20h00) (art. 174 et 179 L.E.R.M.). Le président d'élection peut cependant décider qu'un vote par anticipation sera tenu les 7<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> jours précédant la date du scrutin (donc les 29 et 30 octobre) (art. 174 al. 2 LERM).

#### **5.6. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 202**

##### **Règlement numéro 288**

**Règlement décrétant l'emprunt de 60 400\$ pour pourvoir aux frais de refinancement du règlement d'emprunt numéro 202.**

**ATTENDU** que sur l'emprunt décrété par le règlements numéros 202, un solde non amorti de 3 020 000\$ sera renouvelable le 29 janvier 2017, au moyen d'un nouvel emprunt, pour le terme autorisé restant ;

**ATTENDU** que les coûts de vente relatifs à l'émission du montant ci haut mentionné sont estimés à la somme de 60 400\$ ;

**ATTENDU** qu'il est possible d'emprunter cette somme par un règlement qui n'est soumis qu'à la seule approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux ;

**ATTENDU** que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 septembre 2017 ;

rés. 05-10-2017

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Michel Laferrière, appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1.** Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2.** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 60 400\$ pour les fins du présent règlement et à emprunter un montant de 60 400\$ sur une période de 5 ans.

**ARTICLE 3.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables mentionnés aux articles concernant la taxation du règlements n° 202, en proportion du montant refinancé de chacun de ces règlements par rapport au montant total refinancé de 3 080 400\$.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, dans le cas où le remboursement d'un emprunt est effectué, en tout ou en partie, au moyen d'un mode de tarification autre qu'une taxe imposée sur un immeuble, il est, par le présent règlement, exigé, et il sera prélevé une compensation des personnes visées à la disposition établissant cette tarification selon le mode prévu à cette disposition. Cette compensation sera établie pour payer tout ou une partie du montant à refinancer applicable au règlement concerné en vertu du 1<sup>er</sup> alinéa.

La taxe imposée ou la tarification exigée en vertu du présent article ne seront pas exigibles des propriétaires ou des occupants, selon le cas, qui ont déjà acquitté le plein montant de leur quote-part du montant à emprunter en vertu d'une disposition d'un règlement visé au 1<sup>er</sup> alinéa permettant le paiement par anticipation.

**ARTICLE 4.** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

M. Bruno Vadnais, maire

M. Larry Drapeau, directeur et secrétaire-trésorier

Adopté à l'unanimité.

#### **5.7. ACHAT D'UNE STRUCTURE PLIABLE À L'EFFIGIE DE LA MUNICIPALITÉ**

Lors de l'assemblée du 3 juillet 2017, le conseil a autorisé l'impression d'un panneau publicitaire et d'autocollant à l'effigie de la Municipalité. Il serait possible de remplacer ce panneau par une structure pliable semblable à celle que la MRC de D'Autray utilise lors de ses événements. L'entreprise Xpression Num-

Éric a fait une soumission (qui a été déposée sur les tablettes du conseil) pour l'achat d'une telle structure, l'impression de panneaux de tissu lycra et l'achat d'une housse de transport. La structure pliable pourrait être mise à la disposition des différents organismes communautaires de Saint-Cuthbert. Également, ces organismes, s'ils le désirent, pourraient profiter de cette soumission pour faire imprimer un panneau de tissu à leur effigie.

-Structure d'exposition « Xpressions-Snap » 1'x3' :	350.00 \$
-Panneau de tissu lycra « Xpression-Snap » 1'x1', 4 couleurs :	130.00 \$
-Housse de nylon souple avec bandoulière :	75.00 \$

rés. 06-10-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'achat d'une structure d'exposition, d'un panneau de tissu imprimé et d'une housse de transport conformément à la soumission de Xpression Num-Éric. Il est également résolu d'autoriser les OSBL de Saint-Cuthbert qui le désirent, à profiter de cette soumission pour imprimer des panneaux à leur effigie et à utiliser la structure pliable pour leur besoin sous réserve de sa disponibilité.

#### **5.8. OFFRE DE BUREAU EN GROS POUR L'ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU**

Bureau en Gros (Staples) a fait une offre dans le cadre de son programme « Avantage Affaires » pour l'achat de fournitures de bureau. Les comparatifs avec le fournisseur actuel (Buro-Plus) ont été déposés sur les tablettes du conseil. Il y a des économies appréciables à faire en achetant chez Bureau en Gros. Cependant, puisqu'il s'agit de commerce électronique, la notion d'achat local ne sera plus respectée.

rés. 07-10-2017

Il est proposé par Jean-Pierre Doucet, appuyé par Éric Deschênes et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'ouverture d'un compte avec Staples, dans le cadre du programme « Avantage Affaires », pour l'achat de fournitures de bureau.

#### **5.9. MODIFICATION DE LA CONTRIBUTION AU FONDS DE DÉFENSE DE NOVO SST**

La mutuelle de prévention informe la Municipalité que la contribution au fonds de défense passera de 2.4% à 2.7%. Le calcul de la contribution est fait en fonction du taux de cotisation à la CNESST qui est actuellement de 1.98% de la masse salariale. En résumé, l'augmentation de la contribution au fonds de défense devrait être d'environ 35.00\$.

#### **5.10. INSTALLATION DU LOGICIEL DE GESTION MUNICIPALE DE PG SOLUTIONS**

Les 26 et 27 septembre derniers, la formation sur le logiciel de PG Solutions a commencé. Les tâches à effectuer sont :

- Mise à jour de la base de données du rôle d'évaluation foncière ;
- Reconstituer la charte comptable en fonction des nouvelles règles de la présentation de l'information financière du MAMOT ;
- Créer les fiches des employés et des membres du conseil dans le module de paie ;
- Programmer les modules de paie, des fournisseurs et de taxation afin que les différentes opérations financières soient distribuées automatiquement dans les postes comptables adéquats.

Il s'agit de tâches qui prennent beaucoup plus de temps que prévu au départ. En contrepartie, une fois l'implantation terminée, plusieurs tâches administratives et/ou financières seront simplifiées ou entièrement automatisées.

Il est prévu de fonctionner entièrement sur ce logiciel autour de la mi-novembre.

## **6.0. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **7.0. TRANSPORT ROUTIER**

### **7.1. TRAVAUX DE PAVAGE SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX**

#### **Rapport sur l'exécution des travaux**

- Tous les chemins à pavage existants ont été pavés.
- La route du Bel-Automne complet et une partie de Gonzague-Brizard ont été chargés de pierre et sont prêt à être pavés. Rien n'a été fait sur la route Morel.
- Aucun accotement n'a été fait.
- Lignes MD a été contacté pour faire le lignage des chemins.

#### **Autorisation de paiement des travaux de pavage à l'entrepreneur**

rés. 08-10-2017

Il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le paiement des travaux réalisés à l'entrepreneur avec une retenue de 10% lorsque l'ingénieur Stéphane Allard aura approuvé la facturation de demande de paiement.

Adoptée à l'unanimité.

### **7.2. SOUMISSION POUR L'ACHAT D'UN NOUVEAU SOUFFLEUR À NEIGE**

Le souffleur à neige actuel est très endommagé. Selon le directeur des travaux publics, aucune réparation ne permettrait au souffleur d'être fonctionnel au-delà du début de l'hiver. Il est donc recommandé de procéder au remplacement de l'actuel souffleur à neige. Des soumissions pour un souffleur à neige neuf ont été faites :

- Souffleur Pronovost modèle P860 avec chute hydraulique semi-industrielle :
  - o Machineries Nordtrac 8 100 \$
- Souffleur Normand modèle N86-280H avec chute hydraulique semi-industrielle :
  - o Centre Agricole CASE IH 7 500 \$
  - o Équipements J.M. Dubois 7 350 \$
- Souffleur AgriMétal modèle 2886 avec chute hydraulique semi-industrielle :
  - o Machinerie Nordtrac 7 500 \$

- o Raymond Lasalle 7 700 \$

rés. 09-10-2017

Il est proposé par M. Yvon Tranchemontagne, appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'achat du souffleur à neige Normand modèle N86-280H, chez Équipements J.M. Dubois (Les) au prix de 7 350.00 \$ (avant taxes).

Adopté à l'unanimité.

### **7.3. PLAN D'INTERVENTION DU PIIRL DE LA MRC DE D'AUTRAY**

Le 19 septembre a eu lieu la deuxième rencontre pour la présentation du plan d'intervention conçu par la MRC de D'Autray dans le cadre du PIIRL. En résumé, pour la Municipalité de Saint-Cuthbert, le rang York sera admissible à une demande de subvention pour des travaux en 2018. Sur les 5.1 km d'auscultation sur le rang York, il y a 2.8 km admissibles à une demande de subvention pour un pavage complet. Les 2.3 km restants seront admissibles à du traitement de fissures.

En 2019, 5 027 mètres du rang Grand Sainte-Catherine seront admissibles à une demande de subvention. Sur cette distance, 3 348 mètres seront admissibles à un nouveau pavage et 1 679 mètres seront admissibles à du traitement de fissures.

La Municipalité pourra, si elle le souhaite, procéder à du pavage sur les sections admissibles à du traitement de fissure. Dans un tel cas, la Municipalité devra déboursier elle-même le surplus de coûts.

Pour le reste du réseau admissible dans le PIIRL, entre 2018 et 2022, les seuls travaux admissibles seront des traitements de fissures.

### **7.4. PRIX POUR L'APPROVISIONNEMENT EN SABLES POUR LES ABRASIFS**

<b>Fournisseur</b>	<b>Prix à la tonne</b>	<b>Remarques</b>
Patrick Deschênes	12.00 \$	Livré à nos entrepôts
Clément Laferrière	13.50 \$	Livré à nos entrepôts
Éric Caron	11.00 \$	Livré à nos entrepôts

rés. 10-10-2017

Il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le prix de 11.00 \$ la tonne pour l'approvisionnement de sable pour les abrasifs.

Adopté à l'unanimité.

### **7.5. PRIX POUR LE SEL DE DÉGLACAGE DES CHEMINS D'HIVER**

<b>Fournisseur</b>	<b>Prix à la tonne</b>	<b>Remarques</b>
Sel Warwick	78.25 \$	Livré à nos entrepôts
Mines Seleine		Livré à nos entrepôts
Compass Mineral (Sifto)		Livré à nos entrepôts
Frigon	80.09 \$	Livré à nos entrepôts

rés. 11-10-2017

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accepte le prix de 78.25 \$ la tonne pour l'approvisionnement de sel de déglacage destiné aux chemins d'hiver.

Adopté à l'unanimité.

#### **7.6. LOCATION DE L'ENTREPÔT DE MARCEL DESCHÊNES**

*M. Éric Deschênes déclare son intérêt et se retire des délibérations puisque son père Marcel Deschênes est impliqué dans la décision.*

rés. 12-10-2017

Il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert renouvelle la location de l'entrepôt de M. Marcel Deschênes au même prix et aux mêmes conditions que l'an passé, afin d'entreposer de la machinerie de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

#### **7.7. LUMINAIRE NUISIBLE SUR LE RANG SAINT-ANDRÉ NE**

Les résidentes du 3871 rang Saint-André NE demande au conseil de retirer le nouveau luminaire installer au coin du rang Saint-André NE et de la rue Leblanc. Une copie de leur demande écrite a été déposée sur les tablettes du conseil.

En résumé :

- Le luminaire en question leur cause beaucoup de pollution lumineuse ;
- Le luminaire n'est pas installé de façon à éclairer l'intersection visée, il éclaire plutôt leur terrain ;
- Étant donné que le luminaire à l'intersection de la rue du Régent est tout près de l'intersection de la rue Leblanc, il n'est pas nécessaire de maintenir en activité de ce luminaire.

rés. 13-10-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert demande à Hydro-Québec de retirer le luminaire à l'intersection du rang Saint-André NE et de la rue Leblanc si, après vérification, cela s'avérait nécessaire. Il est également résolu d'autoriser les dépenses relatives à cette opération.

Adoptée à l'unanimité.

#### **8.0. HYGIÈNE DU MILIEU.**

##### **8.1. TRAVAUX À L'USINE DE FILTRATION DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECO**

La Municipalité a jusqu'au 15 octobre 2017 pour produire une programmation de travaux révisée et la transmettre au Ministère afin de recevoir un versement au 15 mars 2018 pour ces travaux réalisés. Aucun versement ne pourra être autorisé par le Ministère si cette programmation n'est pas reçue d'ici le 15 octobre 2016.

rés. 14-10-2017

Il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert approuve et réclame les

dépenses réalisées dans le cadre du programme TECQ depuis le début des travaux par la firme d'ingénieur et l'entrepreneur.

Adoptée à l'unanimité.

### **8.2. STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE**

rés. 15-10-2017

Il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte le rapport de 2016 qui sera expédié au MAMOT dans le cadre du programme sur la stratégie d'économie d'eau potable.

Adoptée à l'unanimité.

### **8.3. PROGRAMME SUR LA REDISTRIBUTION DES REDEVANCES POUR L'ÉLIMINATION DE MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Le rapport du MDDELCC a été déposé sur les tablettes du conseil. Pour le calcul des redevances pour l'élimination des matières résiduelles, en 2016 il y a eu 679.01 tonnes de matières résiduelles résidentielles éliminées. Pour les matières résiduelles ICI, il y en a eu 978.66 tonnes d'éliminées.

### **8.4. RÉSULTATS D'ANALYSE DU MDDELCC POUR LES EAUX DE SURFACE**

Une copie des certificats d'analyse a été déposée sur les tablettes du conseil. Les résultats continuent d'être en dehors des normes du ministère. Le directeur adjoint présente une courte analyse de la situation.

### **8.5. RAPPORT DE BIONEST**

Bionest a transmis à la municipalité le rapport des visites et les résultats d'analyses d'échantillons d'effluent des systèmes de traitement des eaux usées Bionest avec désinfection UV. Il y a 8 installations à Saint-Cuthbert, 5 ont été visitées avec échantillonnage, une installation est trop récente pour une visite et deux installations n'ont pas été échantillonnées.

Le rapport a été déposé sur la tablette électronique des membres du conseil.

### **8.6. PAIEMENT DES TRAVAUX À L'USINE D'EAU POTABLE**

Le montant des travaux réalisés par l'entrepreneur Nordmec Construction Inc est de 39 377.79 \$ (incluant les taxes et la retenue de 10%). Le directeur adjoint fait un résumé sur le déroulement des travaux.

rés. 16-10-2017

Il est proposé par M. Éric Deschênes, appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le paiement des travaux réalisés à l'entrepreneur avec une retenue de 10% conformément au certificat de paiement émis par Beaudoin Hurens.

Adoptée à l'unanimité.

### **8.7. RAPPORT SUR LA MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

À la fin de l'année 2016, il a été autorisé que les propriétaires n'ayant pas eu le temps de compléter la mise aux normes de leurs installations septiques, dans le programme de financement, puissent terminer les travaux en 2017 en fournissant une estimation des coûts à venir. Cette estimation est d'un montant total de 200 595 \$ pour 16 installations. En date d'aujourd'hui, 5 installation ont été complétées pour un montant de 62 694 \$. Il reste donc 11 installations à compléter pour un montant de 137 901 \$. Si ces installations ne sont pas complétées, la Municipalité aura emprunté trop d'argent et le conseil devra prendre une décision sur la façon d'utiliser cet argent.

rés. 17-10-2017

Il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise l'envoi d'une lettre aux propriétaires n'ayant pas complété leurs installations septiques dans le cadre du programme de financement. Cette lettre devra expliquer qu'ils ont jusqu'au 30 novembre 2017 pour terminer les travaux.

Adopté à l'unanimité.

### **8.8. INSTALLATION DES COMPTEURS D'EAU**

Tous les compteurs d'eau ont été distribués pour que les propriétaires procèdent à leur installation. Dans les semaines à venir, les employés de la voirie effectueront des visites afin de finaliser l'installation des compteurs, c'est-à-dire de fixer les rondelles de lecture et de sceller le compteur. Pour les propriétaires qui n'auront pas correctement installé leur compteur, nous contacteront Les Compteurs Lecomte (notre fournisseur de compteur d'eau) afin qu'ils finalisent leurs installations. Les coûts de ces installations seront alors rechargés aux propriétaires.

### **9.0. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **9.1. RAPPORT DE STÉPHANE ALLARD, ING. SUR L'ÉBOULIS DE LA RIVIÈRE**

Un plan de localisation sommaire présentant la situation a été déposé sur les tablettes du conseil.

« Suite à notre visite, je crois fortement qu'aucune intervention ne devrait être entreprise dans ce dossier, à moins que des propriétaires ne soient inondés et que la retenue d'eau menace la sécurité de personnes.

L'ampleur du glissement de terrain à certes créé un changement de la localisation du lit de la rivière, mais cette zone instable a été victime de plusieurs glissements de terrains et sera victime d'autres glissements dans le futur. La nature fait bien les choses et ces pentes trop abruptes sont tranquillement en train de s'équilibrer »

M. Allard croit qu'il serait difficile, dans une telle situation, d'obtenir un certificat d'autorisation du MDDELCC.

**9.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR M. GÉRARD THÉRIAULT**

**Attendu que** M. Gérard Thériault et Mme Nathalie Carrière ont fait une demande de dérogation mineure le 7 août 2017 et qu'ils désirent la modifier ;

**Attendu que** M. Gérard Thériault et Mme Nathalie Carrière garde des animaux de ferme à des fins personnelles sur sa propriété située en zone de villégiature numéro 20VH ;

**Attendu que** M. Gérard Thériault désire garder plus d'un type d'animal, soit deux poneys, trois chèvres miniatures et deux poules ;

**Attendu que** le demandeur possède un grand terrain d'une superficie d'environ 200 000 pieds carrés ;

**Attendu que** M. Gérard Thériault pourrait garder jusqu'à 4 chevaux sur sa propriété selon la réglementation ;

**Attendu que** la réglementation municipale limite la garde d'animaux à un type d'animal ;

**Attendu que** le Comité Consultatif en urbanisme recommande de ne pas accorder cette dérogation mineure ;

rés. 18-10-2017

**En conséquence**, il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert n'accorde pas la dérogation mineure à M. Gérard Thériault et Mme Nathalie Carrière.

Adoptée à l'unanimité.

**9.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR MME JACQUELINE TOUSIGNANT**

**Attendu que** Mme Jacqueline Tousignant possède une haie de cèdres d'un peu plus de 2 mètres sur sa propriété située en zone de villégiature numéro 20VH ;

**Attendu que** ladite haie a 30 ans d'âge ;

**Attendu que** Mme Jacqueline Tousignant désire garder sa haie de cèdre intacte ;

**Attendu que** la réglementation municipale limite la hauteur des haies de cèdres à 1 mètre dans la marge de recul avant et à 2 mètres dans la cours arrière ;

**Attendu que** le Comité Consultatif en urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure ;

rés. 19-10-2017

**En conséquence**, il est proposé par M. Michel Laferrière, appuyé par M. Pierre Ducharme et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert accorde la dérogation mineure à la propriété du 3461 rang Grand Sainte-Catherine à la stricte condition que ladite haie n'empiète pas sur l'emprise du chemin.

Adoptée à l'unanimité.

#### **9.4. BUDGET RÉVISÉ DE L'OMH SAINT-CUTHBERT**

rés. 20-10-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Gérald Toupin et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert approuve le budget révisé de l'OMH Saint-Cuthbert.

Adopté à l'unanimité.

#### **9.5. INTÉGRATION DES OMH**

Le directeur adjoint présente un résumé du déroulement du projet d'intégration des OMH de la MRC de D'Autray avec l'OMH de L'Épiphanie. Il explique que toutes les municipalités de la MRC de D'Autray ont adopté le projet d'intégration des OMH tel que présenté par la MRC.

#### **9.6. DÉMOLITION DU BALCON DE L'ANCIEN COUVENT**

M. Rolland Proulx recommande au conseil de ne pas procéder à la démolition du balcon de l'ancien couvent. Il demande au conseil de plutôt procéder à sa solidification. Il considère qu'il y a plusieurs éléments architecturaux à conserver, notamment des colonnes de style corinthien. M. Proulx peut expliquer plus en détail sa demande.

rés. 21-10-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise les travaux de solidification du balcon de l'immeuble du 1980 rue Principale. Il est également résolu d'autoriser l'achat des matériaux nécessaires et de fournir la main-d'œuvre.

Adopté à l'unanimité.

#### **9.7. AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE**

Les Amis de la Chicot de Saint-Cuthbert et son comité des Pouces Verts demande au conseil de défaire un aménagement dans la cour d'école qui a été fait, il y a de cela plusieurs années. L'aménagement est à l'abandon et les enfants se lancent les pommes. La direction de l'école et les professeurs sont d'accord avec cette demande.

rés. 22-10-2017

Il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise les travaux pour couper et essoucher les végétaux, égaliser le terrain et remettre cet espace en gazon.

Adoptée à l'unanimité.

## **10.0 LOISIR ET CULTURE**

### **10.1. PROJET D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC MUNICIPALITÉS POUR LES AÎNÉS**

Dans le dossier du projet d'accès à la rivière, la directrice des loisirs a pu communiquer avec la directrice des ressources matérielles à la Commission Scolaire Les Samares. Elle va soumettre notre demande d'acquérir une partie des terrains du parc municipal à la direction générale. La Commission Scolaire ne semble pas fermée à l'idée malgré qu'une de ses orientations lui interdise de céder ces terrains. La directrice des ressources matérielles a demandé si la Municipalité était prête à acheter ces terrains.

Une rencontre avec la direction générale serait probablement bénéfique pour faire avancer ce dossier.

### **10.2. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DÉSIGNÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

Conformément aux obligations prévues à la convention de service intervenue entre la Municipalité et le réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, le conseil doit nommer par résolution deux représentants officiels. Un à titre de répondant et un à titre de coordonnateur.

rés. 22-10-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert nomme M. Gérald Toupin à titre de répondant et Mme Marie-Pier Lambert à titre de coordonnatrice, conformément à l'article 12.0 de la convention susmentionnée.

Adoptée à l'unanimité.

### **10.3. TOURNOI DE POCHE 2017**

Lors de l'édition 2017 du tournoi de poche, un montant total de 1 800 \$ a été amassé. Cet argent sera versé à Opération Enfant Soleil. Un article sera publié dans le bulletin municipal afin de le publiciser et de diffuser la liste des commanditaires.

rés. 23-10-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert souligne et félicite Mme Murielle Bélanger pour l'organisation du tournoi de poches 2017 et pour son franc succès.

Adopté à l'unanimité.

### **10.4. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ DE RÉCRÉOTOURISME PÔLE BERTHIER**

Une demande de contribution financière à hauteur de 1 500 \$ est faite par la Société de Récréotourisme Pôle Berthier pour la saison 2018. Depuis plusieurs années, la Municipalité contribue financièrement à cet organisme.

Le conseil reporte à une date ultérieure sa décision.

**10.5. PRIX REÇU PAR MME YOLANDE HARVEY**

Le Conseil des arts et des lettres du Québec et Culture Lanaudière ont accordé le Prix du CALQ – Œuvre de l'année dans Lanaudière à Mme Yolande Harvey, résidente de Saint-Cuthbert. Mme Harvey a remporté ce prix grâce à sa sculpture Plie-Déplie.

rés. 24-10-2017

Il est proposé par M. Michel Laferrière, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert souligne et félicite Mme Yolande Harvey pour ce succès et sa contribution à faire rayonner Saint-Cuthbert dans la région.

Adoptée à l'unanimité.

**10.6. CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL DE L'UNESCO**

**CONSIDÉRANT** que la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adopté en octobre 2003 la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel qui reconnaît l'importance du patrimoine culturel immatériel, « creuset de la diversité culturelle et garant du développement durable »;

**CONSIDÉRANT** que les buts de cette convention sont :

- (a) la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel;
- (b) le respect du patrimoine culturel immatériel des communautés, des groupes et des individus concernés;
- (c) la sensibilisation aux niveaux local, national et international à l'importance du patrimoine culturel immatériel et de son appréciation mutuelle;
- (d) la coopération et l'assistance internationales.

**CONSIDÉRANT** qu'à ce jour 175 États sont signataires de cette convention;

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement du Québec a adopté en 2011 la Loi sur le patrimoine culturel qui inclut la notion de patrimoine immatériel;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil québécois du patrimoine vivant (CQPV), organisme de regroupement national mandaté par le ministère de la Culture et des Communications du Québec, recommande au gouvernement canadien de signer la convention mentionnée ci-haut;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Cuthbert reconnaît la richesse de ses traditions transmises de génération en génération et de ses porteurs de traditions;

**CONSIDÉRANT** que les citoyens de la MRC de D'Autray, lors de consultations citoyennes en lien avec le projet Pour la suite du geste... rassemblons-nous!, ont émis le souhait que le Canada ratifie ladite convention;

rés. 25-10-2017

Il est proposé par M. Gérald Toupin, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les recommandations suivantes à l'intention du gouvernement fédéral canadien :

- i. Signer la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO;
- ii. Participer à cette convention en observant entre autres les articles 11, 12, 13, 14 et 15, qui font mention du rôle à tenir par les États parties, notamment :
  - a. En prenant « les mesures nécessaires pour assurer la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire » (réf. art. 11);
  - b. En identifiant « les différents éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur son territoire, avec la participation des communautés, des groupes et des organisations non gouvernementales pertinentes » (réf. art. 11);
  - c. En tenant des inventaires du patrimoine culturel immatériel présent sur son territoire (réf. art. 12);
  - d. En développant des mesures de sauvegarde (réf. art. 13);
  - e. En stimulant la transmission des connaissances (réf. art.14);
  - f. En impliquant les diverses communautés du territoire canadien dans la gestion de ce patrimoine (réf. art 15).
- iii. « Prévoir une vision, des objectifs et des moyens clairs pour sauvegarder ou développer à l'échelle nationale les pratiques traditionnelles du Canada, en particulier les éléments culturels [transmis de génération en génération] qui sont peu ou pas pratiqués ailleurs dans le monde, y inclus des mécanismes concrets de mesure des résultats » (réf. Recommandations au gouvernement du Canada relatives à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO du CQPV, septembre 2016).

Adopté à l'unanimité.

#### **10.7. TRANSFERT DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE AUX AMIS DE LA CHICOT DE SAINT-CUTHBERT**

Les Amis de la Chicot de Saint-Cuthbert demande à ce que le montant budgété qui leur est normalement attribué pour leurs projets, leur soit remis à l'avance. Avec l'arrivée de la campagne électorale, il deviendra plus difficile de faire autoriser des dépenses étant donné que le conseil ne siègera pas avant que les élus soient assermentés.

rés. 26-10-2017

Il est proposé par M. Pierre Ducharme, appuyé par M. Yvon Tranchemontagne et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert autorise le transfert de 1 500 \$ aux Amis de la Chicot de Saint-Cuthbert pour la réalisation de projets d'aménagement.

Adopté à l'unanimité.

#### **11.0. LISTE DES TRAVAUX PUBLICS.**

##### **Ponts**

- Grattage et peinture des ponts de bois et de béton. (sauf St-André et St-André S.O.)

##### **Travaux de voirie**

- Abattage des arbres rang York

- Nettoyage ponceau entre Éric Fafard et Maurice Fafard plein au ¾ et autres
- Travaux de fossé sur le rang St-Esprit
- Arracher accotements St-Esprit
- Nettoyage du fossé devant la propriété de Lucien Fafard sur la rue Principale
- Refaire le talus au 980 rang du Nord-e-la-Rivière-du-Chicot (Lucie Lauzon)
- **Nettoyage des fossés sur le rang York**
- **Réfection des glissières de sécurité**

#### **Bâtisses**

- Peinture : fer forgé perron arrière, peinture cadres de porte caserne, poteaux jaunes site eaux usées
- Vérification des événements sur le toit et boucher le trou de l'ancienne sentinelle de la caserne.

#### **Parc**

- Émondage des arbres pour éclairage terrain de tennis

#### **Usine de filtration et aqueduc**

- Branchement et scellement des compteurs d'eau

#### **Conteneur à ordures.**

- Réparer les conteneurs à ordures, les réparer et les peindre : Couverts usine et celui rue Vadnais

### **12.0. COURRIER**

Luc Goyette et Suzie Léonard : Cessation d'activité commerciale dans la zone 20VH

Club de l'Âge d'Or : remerciements pour l'aide accordé par le conseil

CPTAQ : Ordonnance dans le dossier de ULM Québec et Gestion DGNE

### **13.0. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme Huguette Brizard demande combien de temps vont durer les travaux du pont du rang Saint-André SO. Le maire l'informe que, tel qu'affiché sur les chemins de la municipalité, les travaux débuteront le 10 octobre et dureront plus ou moins quatre semaines. En contrepartie, la réfection du pont du rang Saint-André sera reportée en 2018.

### **14.0. ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par M. Pierre Ducharme, appuyé par M. Michel Laferrière et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Cuthbert adopte les comptes et autorise M. Bruno Vadnais et le directeur général, M. Larry Drapeau à les payer avec recours si possible.

Adoptée à l'unanimité.

rés. 27-10-2017

<b>Comptes à payer (folio 260597)</b>		
<b>Opération Enfant Soleil</b>		
<i>Recettes nettes du tournoi de poches 2017</i>	516	1 800.00
<b>Carrière St-Barthélemy</b>		
<i>Asphalte recyclé</i>	7150 7117	686.10
<b>Hydro Québec</b>		
<i>Intervention éclairage public</i>	707398	827.82
<b>Raymond Lasalle</b>		
<i>Réparation tracteur</i>	IR06822	56.05
<b>Location C.D.A. inc.</b>		
<i>Location pelle sur chenille, rouleau compacteur, compacteur</i>	33658 33581 33662	7 819.15
<b>Patrick Morin</b>		
<i>Clés salle arrière</i>	09F030631731	18.91
<b>Les Entreprises Michel Beaupied</b>		
<i>Forage et dynamitage de fossés</i>	E-010360	5 978.70
<b>Supermarché Fafard inc.</b>		
<i>Festivités, réception</i>	18-08-17 11-09-17	244.12
<b>Les Trophées J.L.M. inc.</b>		
<i>Plaque pour œuvre Y. Harvey</i>	94412	111.53
<b>Bélanger Sauvé</b>		
<i>Dossier Suzie Léonard et Luc Goyette</i>	357416	3 355.44
<b>Kemira</b>		
<i>Pass station d'épuration des eaux usées</i>	9019142915	340.95
<b>EBI Environnement Inc.</b>		
<i>Collecte et transport des ordures, collecte sélective et accès restreint, traitement matières recyclables</i>	261785 264667	11 636.48
<b>Garage A. Garceau &amp; Fils inc.</b>		
<i>Réparation du tracteur à gazon</i>	69195	117.10
<b>Desmarais électronique</b>		
<i>Inspection du système d'alarme-incendie, 2 batteries 12 V. édifice municipal et inspection station eaux usées</i>	037049 037051	471.40
<b>Martech</b>		
<i>Panneaux signalisation</i>	162116	357.11
<b>Produits Sany</b>		
<i>Crème porcelaine, savon à main,</i>	3328593	152.51
<b>GC Alarme Sécurité inc.</b>		
<i>Service de surveillance août</i>	20026	21.56
<b>MRC de d'Autray</b>		
<i>Biblio-Zap, quotes-parts évaluation, quotes-parts transport en commun</i>	52494 52545 52489 52474	5 134.70
<b>Landry inc.</b>		

MUNICIPALITÉ DE SAINT-CUTHBERT

<i>Papier bleu</i>	175339	24.35
<b>Technicomm</b>		
<i>Cellulaire Larry Drapeau</i>	231458	57.49
<b>Buro Plus</b>		
<i>Enveloppes fenêtres, pinces, porte-manteau, commutateur, papier</i>	165685 163593 165821	313.05
<b>Betonel</b>		
<i>Peinture blanche marquage chaussée</i>	846802030519	168.70
<b>Équipements Stinson</b>		
<i>Location Falcon 4 ton.</i>	44794	4 104.61
<b>Serrurier MRC Montcalm</b>		
<i>Clés porte chalet</i>	5425	129.35
<b>Toshiba Solution d’Affaires</b>		
<i>Copies, broches</i>	AR3241301 AR3242418	182.42
<b>Lafarge Canada</b>		
<i>Pierre</i>	707734232	499.84
<b>Joly Remorque</b>		
<i>Barre d’attache pleine 3 boules, barre d’attache anneau</i>	785 766	178.22
<b>Environex</b>		
<i>Analyse eau usée</i>	359793 345029	198.45
<b>Les Équipements J.M. Dubois</b>		
<i>Débroussailleuse, main d’œuvre réparation tracteur, couteaux</i>	12101 12118	553.17
<b>Quincaillerie St-Cuthbert Inc.</b>		
<i>Chaîne, mousqueton, seau plastique, brosse goudron, robinet à bac, gants pvc et cuir, boyau service, pelle, balai, chiffon, sceau Vileda, lingettes lunettes, courroie bâche, colle</i>	122816 122817 122713 122752 122680 122443 122589 122648 122184 122843	341.35
<b>Les Emballages Carrousel inc.</b>		
<i>Papier essuie-main, sacs ordures, papier hygiénique</i>	667325	290.68
<b>Xplornet</b>		
<i>Internet station eaux usées</i>	INV19190334	83.91
<b>Le jardin de vos rêves</b>		
<i>2 plantations à l’école, terrain tennis, entrée loisirs, borne-fontaine, usine de filtration, municipalité</i>	335	9 388.86
<b>Énergies Sonic RN s.e.c.</b>		
<i>Diésel</i>	46185215	2379.93
<b>Club entrepôt (Loblaw)</b>		
<i>Huile canola</i>	821503260974476	47.94
<b>Clément Laferrière inc.</b>		
<i>Transport d’asphalte recyclé</i>		
<b>Mario Du Paul</b>		

<i>Ménage du chalet le 30-09-17</i>	517	50.00
<b>9306-1380 Québec inc.</b>		
<i>Travaux de pavage, décompte #1</i>	10185	631 793.75
<b>Comptes payés (folio 260597)</b>		
<b>Xplornet</b>		
<i>Internet chalet des loisirs</i>	INV19154109	79.32
<b>Chemins de fer Québec-Gatineau inc.</b>		
<i>Entretien des signaux</i>	EF24340	496.00
<b>Mario Du Paul</b>		
<i>Ménage chalet, salle 23-09-17, salle le 14-09-17</i>	512 513	150.00
<b>Larry Drapeau</b>		
<i>Remboursement kilométrage, colloque de zone ADMQ, carte funéraire, Café (Métro)</i>	515 17-08-17 25-09-17	107.94
<b>Ville de Saint-Gabriel</b>		
<i>Roulotte Paul Buissonneau</i>	19-09-17	2 299.50
<b>Hydro Québec</b>		
<i>Électricité chalets, lumières de rues, édifice municipal, station d'épuration eaux usées</i>	645101690460 668501907909 668501907908 688301547412 668501907907	2 416.13 \$
<b>Bernard Massé</b>		
<i>Crédit taxes certificat 17000170</i>	510	387.64
<b>Desjardins carte de crédit</b>		
<i>Logiciel Adobe, don société canadienne du cancer</i>	Août	119.53
<b>Télu</b>		
<i>Cellulaires</i>	Septembre	230.39
<b>François Ricard</b>		
<i>Frais de déplacement août 2017</i>	509	348.60
<b>Comptes à payer (folio 261019)</b>		
<b>Nordmec Construction inc.</b>		
<i>Travaux d'amélioration usine de filtration</i>	No. 1 D10708-00	39 377.79
<b>Kemira</b>		
<i>Pass</i>	9019142916	4 590.92
<b>Harnois Groupe pétrolier</b>		
<i>Huile à chauffage</i>	22674536	530.29
<b>JBL Services inc.</b>		
<i>Transport de pierre au barrage</i>	MUN001	287.44
<b>Wolseley Canada inc.</b>		
<i>Vanne de ligne</i>	8556520	908.31
<b>Benoit Brizard</b>		

<i>Cellulaire et frais de déplacement août</i>	508	118.80
<b>Environex</b>		
<i>Analyse eau potable, eau brute</i>	359790 359792 345026 345028	392.76
<b>Comptes payés (folio 261019)</b>		
<b>Comptes à payer (folio 262206)</b>		
<b>EnvironeX</b>		
<i>Analyse eau potable</i>	345027 359791	166.49
<b>Les Compteurs Lecomte Ltée</b>		
<i>Compteurs d'eau</i>	47420	2 049.92

### **15.0. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

rés. 28-09-2017

Il est proposé par M. Jean-Pierre Doucet et résolu que l'assemblée est levée.

Adopté à l'unanimité

*Je, Bruno Vadnais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

Bruno Vadnais, maire

Larry Drapeau, directeur général et secrétaire-trésorier

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussigné, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses projetées ou acceptées par le conseil lors de la présente assemblée.

Certifié à Saint-Cuthbert ce 2<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2017

Larry Drapeau  
Directeur général et secrétaire-trésorier